

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE TENUE LE MARDI 9 SEPTEMBRE 2025 À COMPTER DE 17 H 38 EN VISIOCONFÉRENCE

PERSONNES PRÉSENTES :

On comptait 48 personnes à l'ouverture de l'assemblée, dont 24 membres excluant les administrateurs. L'assemblée a réuni un total de 51 personnes dont la liste est archivée au dossier.

La présidente du conseil d'administration, madame Marie Josée Doray, éprouve quelques difficultés à joindre la réunion et la directrice générale, madame Dominique Deschênes-Lambert, est présente mais les conditions ne lui permettent pas de communiquer de façon optimale. C'est donc madame Isabelle Bourque, vice-présidente du conseil d'administration qui accueille les participants.

*Mot de bienvenue et
ouverture de l'AGE*

1. MOT DE BIENVENUE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Madame Isabelle Bourque se présente à l'assemblée et souhaite la bienvenue aux participants.

1.1 DÉSIGNATION D'UN.E PRÉSIDENT.E ET D'UN.E SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Madame Bourque indique, tels que mentionné dans les règlements généraux, que c'est la personne occupant la présidence du conseil d'administration qui préside l'assemblée générale. Elle ajoute qu'en cas de problème de connexion de la part de la présidente, la procédure prévoit que c'est la vice-présidence qui prend le relais. Elle nomme madame Kathleen Goggin, secrétaire pour la rédaction du procès-verbal.

1.2 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Bourque constate le quorum et ouvre l'assemblée.

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Bourque fait la lecture du procès-verbal.

1. Mot de bienvenue de la présidente du conseil d'administration et ouverture de l'assemblée générale extraordinaire
 - 1.1 Désignation d'un.e président.e et d'un.e secrétaire d'assemblée
 - 1.2 Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
 - 1.3 Adoption de l'ordre du jour
2. Modifications aux règlements généraux de Centraide Laurentides
 - 2.1 Composition du conseil d'administration – nombre d'administrateurs.trices – Art. 4.1
 - 2.2 Changement du nom du comité d'investissement de Centraide (CIC) pour comité d'analyse et de relation aux organismes (CARO) – art. 7.6
 - 2.3 Ajout de l'élément « coprésidence » dans la composition du cabinet de campagne – art. 7.7
3. Période de questions
4. Levée de l'assemblée

Madame Bourque précise que l'adoption du procès-verbal de la dernière AGE, tenue le 28 mai 2024, ne figure pas dans l'ordre du jour, car ce dernier a été adopté lors de l'AGA du 27 mai dernier.

**Résolution :
AGE-090925-101**

Sur proposition de madame Sara Marcil, appuyée par monsieur Pierre Beaudet, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire tel que présenté.

ADOPTÉ

2. MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE CENTRAIDE LAURENTIDES

Madame Bourque mentionne que le document a été transmis avec la convocation. Elle ajoute que, lors de la réunion du 16 juin 2025, le conseil d'administration a adopté une résolution concernant trois modifications aux règlements généraux. Celle-ci doit être approuvée par les 2/3 des membres votants présents à cette assemblée. Elle fait la lecture des modifications apportés aux règlements généraux appuyée du document présenté à l'écran.

Madame Marie Josée Doray se joint à la réunion et remercie madame Bourque d'avoir accueilli les participants et d'avoir débuté l'assemblée en son nom. Elle poursuit la présidence de l'assemblée.

2.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – NOMBRE D'ADMINISTRATEURS. TRICES – ART. 4.1

Madame Doray mentionne que le comité de gouvernance a proposé d'ajouter une personne dans la composition du conseil d'administration, passant de neuf à dix personnes. La recommandation découle de l'analyse des profils des membres en poste et ceux recherches, afin d'assurer une relève pour les postes d'officiers.

2.2 CHANGEMENT DU NOM DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT DE CENTRAIDE (CIC) POUR COMITÉ D'ANALYSE ET DE RELATION AUX ORGANISMES (CARO) – ART. 7.6

Madame Doray mentionne que le conseil d'administration a changé le nom du Comité d'investissement de CENTRAIDE pour le Comité d'analyse et de relation avec les organismes (CARO) afin de mieux représenter le rôle de ce comité à partir de 2026.

2.3 AJOUT DE L'ÉLÉMENT « COPRÉSIDENTE » DANS LA COMPOSITION DU CABINET DE CAMPAGNE – ART. 7.7

Madame Doray précise que l'arrivée d'une coprésidente pour la campagne 2025 requiert que cette notion soit ajoutée aux règlements généraux. Le comité de gouvernance a reconnu que cet ajout permettra une plus grande flexibilité dans le nombre de personnes pouvant présider le cabinet.

Période de questions

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente invite les membres à intervenir s'ils ont des questions à propos des modifications apportées. Aucune question n'est posée par l'assemblée.

Résolution :
AGE-090925-102

Sur proposition de madame Sara Marcil, appuyée par monsieur Pierre Beaudet, il est résolu à l'unanimité d'adopter les modifications aux règlements généraux telles que recommandées par le comité de gouvernance.

ADOPTÉ

Levée de l'assemblée
Résolution :
AGE-090925-103

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de monsieur Pierre Beaudet, appuyée par madame Lyne Charuest, il est résolu à l'unanimité de clore l'assemblée.

Advenant 17 h 46, l'assemblée est levée.

ADOPTÉ

Marie Josée Doray
Présidente

Benoît Auclair
Secrétaire

